

# Le *journal*

DE SAINT-DENIS-LÈS-BOURG

## LES CME ET CMJ ONT VISITÉ LE SITE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Numéro #120

Mai 2023

 Commune-de-Saint-Denis-lès-Bourg

**organom**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN  
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

## SOMMAIRE

# 04



**VITE LU**

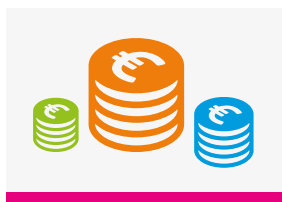
# 06



**CCAS**

Classe verte & espaces sans tabac

# 08



**DOSSIER**

Budget et finances

# 10



**ENVIRONNEMENT**

Organom, fête de la nature & fleurissement

# 12



**CADRE DE VIE**

Préserveons notre cadre de vie : respectons les règles !

# 13



**TRAVAUX**

Salle des fêtes, clos des Viards, voirie & économie d'énergies

# 16



**VIE LOCALE & ASSO**

Salle des fêtes, Pôle Pyramide, associations

# 18



**ENFANCE & JEUNESSE**

Temps méridiens à l'école, cirque, déchets

# 19



**MÉDIATHÈQUE**

Gratuité & portail en ligne, agenda des animations

**Le journal**

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg, consultable sur le site de la commune [www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)



**Directrice de la publication :** Lydie Chaudet

**Mise en page :** Made in Com by Hervé Goyard - Jérémy Bilak (Bourg-en-Bresse)

**Impression :** Imprimerie Comimpress - Tirage : 2900 ex.

**Crédits photographiques :** mairie de Saint-Denis-lès-Bourg, associations, photos libres de droits Adobe Stock, Freepik

**IMPRIM'VERT®**

Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé certifié 100% PEFC. Papier issu de forêts gérées durablement



# ÉDITORIAL

“

**Depuis un an maintenant, la France connaît de nouveau une forte inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat et le quotidien de beaucoup d'entre nous.**

**Notre commune n'est pas épargnée par cette crise économique : augmentation des prix des matériaux et des prestations de services, impact sur les salaires des agents, augmentation des charges de fonctionnement sont quelques-unes des conséquences directes qui érodent nos marges de manœuvre.**

Construire un budget équilibré dans ces conditions est loin d'être évident d'autant que les leviers d'économie à disposition sont toujours les mêmes et trouvent leur limite au bout de bientôt 10 ans de baisse des dotations et de fiscalité décidées par l'État. Gérer le budget d'une commune n'est finalement pas si différent que celui d'une famille : d'abord, maîtriser ses dépenses courantes, puis payer ses charges et rembourser ses emprunts, enfin économiser et prioriser ses projets.

Comme beaucoup d'entre vous, la commune investit dans les économies d'énergie ou les énergies renouvelables pour diminuer ses charges courantes : ainsi l'autoconsommation de l'électricité des 180 m<sup>2</sup> de panneaux solaires installés sur l'école maternelle



du village doit réduire de 15 à 20 % nos achats d'électricité de l'ensemble des équipements du centre village.

Après la mairie, l'éclairage du gymnase, la salle des fêtes dont les travaux devraient commencer cette année, les études techniques et financières sont en cours pour améliorer la performance thermique de la plupart des bâtiments communaux. Avec le concours des autres collectivités locales, plus de 2 M€ devraient être investis d'ici la fin du mandat pour nous permettre d'atteindre les 30 à 40 % d'économie d'énergie réglementaire attendue sur les bâtiments publics à l'horizon 2030.

Modifier la trajectoire de l'action publique demande du temps et des moyens. Nous aurions pu accélérer la réalisation de ces projets en augmentant les taux de fiscalité. Nous ne l'avons pas fait depuis 2015 pour préserver votre pouvoir d'achat et pour vous permettre d'investir dans des économies énergétiques et financières. Modernisation de nos équipements et adaptation de nos comportements, la transition territoriale est l'affaire de tous.

**Ensemble, agissons pour réduire durablement notre empreinte énergétique.**

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

# VITE LU

► APPEL ACCUEIL SCHUTTERWALD

## 35<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Saint-Denis-lès-Bourg et Schutterwald



Samedi 30 septembre et dimanche 1<sup>er</sup> octobre se tiendra le 35<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre nos deux communes. Pour l'occasion, nous accueillerons nos amis allemands.

**Si vous êtes intéressés pour recevoir une ou plusieurs personnes chez vous, n'hésitez pas à vous faire connaître au : [stdenis.schutterwald@gmail.com](mailto:stdenis.schutterwald@gmail.com)**

► AVIS À LA POPULATION

## Nouveaux arrivants & déménagement au sein de la commune



Les nouveaux habitants sont invités à se faire connaître en mairie. Il leur sera remis des informations concernant la commune, ainsi que les dates des rencontres destinées aux nouveaux arrivants.

**D'autre part, les personnes déménageant au sein même de la commune sont invitées à signaler leur changement d'adresse en mairie, aux fins de mise à jour de leurs informations administratives.**



## ► Une nouvelle policière municipale

Depuis le 3 avril, Carole est désormais la nouvelle policière municipale de la commune. Auparavant, elle a exercé ses fonctions au sein de la police municipale de Bourg-en-Bresse pendant 20 ans.

## ► Matinée portes ouvertes à la mairie

Une matinée portes ouvertes de la mairie se tiendra samedi 17 juin de 9 h à 12 h. Toute la population est chaleureusement invitée à découvrir les nouveaux locaux.

## ► Jeunes électeurs et nouveaux arrivants

Samedi 1<sup>er</sup> avril, Guillaume Fauvet et plusieurs élus ont accueilli les nouveaux habitants de la commune lors d'un moment convivial au cours duquel les informations relatives aux activités associatives ont été communiquées. À cette occasion, les jeunes électeurs ont reçu leur toute première carte électorale.

**À noter : le prochain accueil des nouveaux arrivants aura lieu samedi 14 octobre à 11 h.**



## ► Rencontres de quartier

Samedi 21 janvier, dans la matinée, s'est déroulée la 5<sup>e</sup> rencontre de quartier (quartier des musiciens, proche de la rue de la Charpine). Après la visite de Guillaume Fauvet et des élus dans les différentes rues du secteur, tout le monde s'est retrouvé pour un moment de convivialité impasse Vivaldi. Un grand merci pour votre accueil et la richesse de nos échanges. Un compte rendu vous a été ensuite remis.

**À noter : la prochaine rencontre se tiendra samedi 27 mai.**

> ZOOM <

## Gare au moustique tigre

Afin de limiter la prolifération des moustiques tigres, dont la période d'activité sévit de mai à novembre en métropole, il est conseillé de supprimer les lieux de ponte et de repos par des gestes simples. En effet, il se reproduit dans l'eau stagnante : coupelles de pots de fleurs, pieds de parasol, jeux d'enfants... sont donc à vider. Il est nécessaire aussi de vérifier le bon écoulement des eaux pluviales et usées, et de couvrir les réservoirs d'eau.

**Le moustique tigre vit surtout en zone urbaine et périurbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie. Il parcourt tout juste 100 mètres autour de son lieu de naissance.**



**POUR EN SAVOIR PLUS**  
Rendez-vous sur notre site  
internet : [stdenislesbourg.fr](http://stdenislesbourg.fr)

## ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

► CLASSE VERTE

### Le CCAS participe au financement des classes vertes



C'est la première fois depuis de nombreuses années que des élèves de CM2 de l'école du village ont pris la poudre d'escampette pour délocaliser leur classe sous le soleil du Midi.

C'est au mois de mars que 45 enfants ont pris la route pour séjourner une semaine au centre de la Fédération des Œuvres laïques à Sausset-les-Pins, au bord de la Grande Bleue, accompagnés par l'équipe enseignante de l'école. Cependant, un tel voyage se prépare en amont, car il faut bien trouver des financements pour en minimiser le coût.

Malgré les efforts déployés par les parents d'élèves, les instituteurs et le Sou des écoles pour boucler le budget, le reste à charge s'avérait malgré tout élevé.

Ainsi, le CCAS est désormais partie prenante pour aider à l'épanouissement des enfants dans le cadre d'un tel projet pédagogique.

**Les élus du CCAS ont donc décidé que tous les enfants monteraient dans le car et aucun « copain de classe » ne resterait sur le bord du chemin.**

**Et ils sont tous partis...**

> ZOOM <

### De nouveaux espaces sans tabac dans la commune

Poursuivant sa politique de sensibilisation aux méfaits du tabagisme et à la préservation de notre cadre de vie, la municipalité, en association avec la ville de Bourg-en-Bresse et la Ligue contre le cancer, a souhaité implanter des espaces sans tabac dans le quartier des Vavres. C'est ainsi que les abords de l'école des Vavres, le parc de jeux, l'école des Lilas, le centre de loisirs et le

parc du Pré Joli seront dotés de panneaux « *espaces sans tabac* » ainsi que de pictogrammes au sol.

**À noter : en France, un jeune fume sa première cigarette à 11 ans et un mégot pollue sols et rivières pendant 15 ans...**



## BUDGET 2023

### ► ANNÉE APRÈS ANNÉE, UN BUDGET TOUJOURS CONTRAINT, MAIS MAÎTRISÉ

Tous les ans, les bases pour construire le budget sont les mêmes.

Les orientations pour 2023 reposent sur :

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement** pour maintenir une capacité d'investissement
- **Une dynamique des recettes** liées à l'augmentation de la population permettant de compenser la baisse des dotations de l'État
- **Une stabilité des taux de fiscalité communale** depuis 2015 pour préserver les ménages et les entreprises
- **Un désendettement de la commune** pour préparer le financement de nouveaux projets structurants, ce qui passe par le maintien de la capacité d'autofinancement et l'optimisation de recherches de subventions

- **Le maintien du soutien à la vie locale et associative** et l'investissement dans les équipements
- **La prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie** et la poursuite des mesures de réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments publics

Malgré un contexte de plus en plus contraint, le travail de fond mené depuis le mandat précédent s'avère payant puisque la commune est parvenue à conserver suffisamment de marges de manœuvre, même si elles sont en forte baisse, pour faire face à la plupart des priorités. Elle est malgré tout dans l'obligation de différer ou étaler une partie des travaux prévus.

Le budget 2023 est cependant impacté significativement par la forte reprise de l'inflation. Elle contribue à l'augmentation incompressible des charges de gestion courante et à celle des prix des prestations et des achats.

**L'augmentation drastique des prix de l'énergie est compensée en partie par l'achat groupé d'électricité avec le SIEA\*. Les premiers effets de la réduction des dépenses énergétiques (bâtiment et éclairage public) demandent à être amplifiés par le recours au chauffage bois notamment.**

\*Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Quelle est votre contribution au budget de la commune en 2022?



Impôts fonciers payés par un foyer de Saint-Denis-lès-Bourg

Lorsque la commune perçoit **100 €** de recettes

Vous contribuez à hauteur de **46 €** au titre de la taxe foncière

La commune perçoit en complément

**11 €**  
de l'État

**14 €**  
d'aides et de subventions de ses autres partenaires publics

**13 €**  
de recettes diverses

**15 €**  
d'excédent de fonctionnement 2021 reportés en 2022

Elle investit en retour

**20 €**  
en études, travaux et équipements

**53 €**  
en gestion et en entretien courant de la commune

**13 €**  
au remboursement de ses emprunts et autres créances

**13 €**  
de subventions et d'aides diverses

## BUDGET 2023

### ► DU CÔTÉ DES INVESTISSEMENTS

Même si le budget est serré, la commune a la capacité de valoriser ses équipements et d'investir.

Le projet phare du mandat est la réhabilitation complète de la salle des fêtes. Malgré le contexte incertain et tendu, le budget prévisionnel est respecté. C'est un projet important, car le bâtiment actuel est en fin de vie. Cependant, il n'était pas question de le réaliser si cela devait mettre en péril le budget de la commune et empêcher d'autres réalisations.

**La municipalité a su anticiper et un emprunt de 2,5 millions d'euros a été contracté l'an passé à un taux très avantageux (ce qui ne serait plus le cas aujourd'hui).**

**Ce qui va permettre de réaliser divers chantiers et de tenir jusqu'à la fin du mandat :**

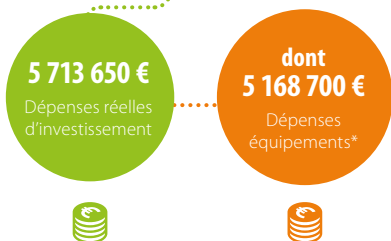
- **Réhabilitation de la salle des fêtes**  
(3,8 M€ TTC, 1,7 M€ de subventions)
- **Rénovation et modernisation de la médiathèque**
- **Renouvellement du matériel**  
(services techniques, écoles, mairie)
- **Rénovation** du Foyer, des écoles, de la crèche  
(plan de sobriété énergétique)
- **Augmentation des services aux habitants**
- **Entretien du patrimoine communal** (voiries...)
- **Déploiement du plan biodiversité et nature** en ville (500 k€)

### ► BUDGET GÉNÉRAL SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

#### Budget général section investissement 2022



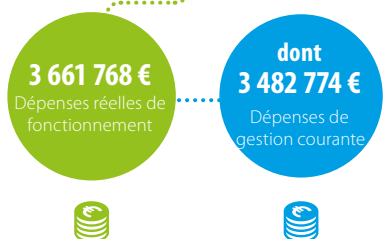
#### Budget général section investissement 2023



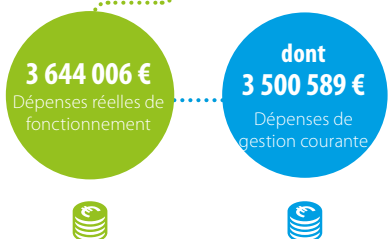
\*2 500 000 € provisionnés pour la salle des fêtes

### ► BUDGET GÉNÉRAL SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES

#### Budget général section fonctionnement 2022



#### Budget général section fonctionnement 2023





## BUDGET 2023

### ► IMPACT DE LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION (TH) INITIÉE EN 2018

La fiscalité foncière constitue une part significative des recettes de la commune (près de 3 M€ sur 4,9 M€).

**La taxe foncière est un impôt foncier dont sont assujettis les propriétaires de biens immobiliers. Elle fait partie des impôts locaux dont le produit vise à alimenter le budget des collectivités locales. Elle est à payer une fois par an.**

Trois composantes entrent en compte dans le calcul de la taxe foncière :

- **La valeur locative du bien** (dépend de l'État)
- **Le coefficient de revalorisation** (dépend de l'État)
- **Le taux d'imposition** voté par les collectivités locales (communes, département, région)

Cette année, l'État a réévalué la base (le coefficient de revalorisation) à la hausse (+ 7 %), en raison de l'inflation.

Cependant, le conseil municipal a voté le maintien du taux d'imposition communal (aucune augmentation depuis 2015).

En effet, grâce à sa gestion rigoureuse des dernières années, la municipalité parvient à tenir son objectif en termes d'épargne de fonctionnement fixée à 1,2 million d'euros.

Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter le taux d'imposition

afin de ne pas faire peser de pression fiscale sur les ménages.

Malgré tout, l'État ayant réévalué sa base à la hausse, la prochaine taxe foncière connaîtra cette année une augmentation...

#### > À NOTER <

**C'est la première année que 100 % des habitants ne payeront pas la taxe d'habitation sur leur résidence principale.**

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'ensemble des informations relatives au budget sur : [www.stdenislesbourg.fr/445-budget.html](http://www.stdenislesbourg.fr/445-budget.html)

### ► CHIFFRES CLÉS

4 900 000 €

Recettes de fonctionnement

3 700 000 €

Dépenses de fonctionnement

2 500 000 €

Empruntés en 2022

• Avant l'augmentation des taux

• Des conditions favorables (0,8 % / an à taux fixe sur 25 ans)

• 2 M€ affectés au projet de la salle des fêtes et 0,5 M€ dédiés à la transition énergétique

#### > ZOOM <

## Vandalisme : Un coût important pour la commune

Plusieurs actes de vandalisme ont eu lieu sur la commune. Le dernier en date concerne la crèche. Une plainte a été déposée par la municipalité.

Outre le préjudice moral, ces actes d'incivilité représentent également un préjudice financier annuel de 2 000 à 5 000 €.



## ENVIRONNEMENT

## LES ENFANTS DES CME ET CMJ ONT VISITÉ LE SITE DE LA TIENNE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



### ► ORGANOM, EN QUELQUES MOTS

Organom a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

**Le Syndicat dispose de plusieurs installations lui permettant de gérer les déchets produits sur son territoire :**

- **3 quais de transfert pour les ordures ménagères**
- **Sur le site de La Tienne à Viriat :**
  - Une plateforme de compostage de déchets végétaux et de broyage de bois
  - Une plateforme de transit avant valorisation (PVC et plâtre)
  - Une installation de tri-méthanisation-compostage (OVADE)
  - Une installation de stockage de déchets non dangereux
  - Une installation de stockage de déchets inertes

**Organom est composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération, ce qui représente 193 communes et 342 023 habitants (chiffres décembre 2021).**



**CONTACT**  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

### ► LES ENFANTS RACONTENT LEUR VISITE



« Samedi 25 février, on est allé à Organom. Ça sentait vraiment très mauvais et très fort ! On était une vingtaine. Organom est une déchèterie où il y a des déchets partout. On a vu qu'ils prenaient les déchets avec une grosse pince et les mettaient sur un tapis pour trier ce qu'il y avait, parce qu'il y avait des choses électroniques, des jouets, des trucs en fer ou en métal, ou même en bois.

On peut mettre aussi les déchets qui viennent d'un camion dans ce qu'on appelle un casier. À Organom, ils ont 4 casiers d'enfouissement qui sont remplis, le 5<sup>e</sup> est presque rempli, et ils vont commencer à construire le 6<sup>e</sup>, parce qu'ils vont bientôt en avoir besoin, les casiers se remplissent vite, même s'ils sont grands. Il faut 2 ans pour construire un casier.

C'était intéressant, car on a vu comment se passait le tri des déchets avec ceux qui iront dans la fosse et ceux qui finiront en compost. Certains déchets vont ainsi produire des gaz qui seront transformés en électricité.

On a pu remarquer aussi que les personnes ne triaient pas correctement à la maison et qu'il fallait recycler beaucoup plus. Plus tard, nous n'aurons plus de place pour faire des casiers d'enfouissement... »

**Nessa, Julia, Manon et Clémone**

## ► FÊTE DE LA NATURE À SAINT-DENIS-LÈS-BOURG

La Fête de la Nature est un évènement annuel. Durant cinq jours, des manifestations gratuites permettent à tous les publics de vivre une expérience de la nature à côté de chez soi. C'est la première année que Saint-Denis-lès-Bourg participe à cet évènement. L'édition 2023 se tiendra du 24 au 29 mai.

### Au programme :

#### • Mercredi 24, à 10 h :

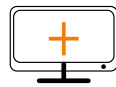
Visite de la Gravière (avec un départ de Buellas, sur le parking en bas du chemin des Margottières). Venez redécouvrir « *le site de la dérivation de la Veyle, 13 ans après* », en lien avec Veyle Vivante.

#### • Mercredi 24, après-midi :

Le centre de loisirs organise une promenade sur les sentiers autour du village pour les plus grands. Ce sera l'occasion de découvrir les différentes essences d'arbres et les oiseaux autour de la commune, en lien avec Saint-Denis rando. Les plus petits participeront à la découverte du rucher du Vallon de la Viole.

#### • Vendredi 26 :

Découverte du rucher du Vallon de la Viole avec deux classes de l'école primaire du village.



#### CONTACT

**Françoise Garçon**  
f.garcon@stdenislesbourg.fr  
www.fetedelanature.com



### > À NOTER <

À noter que la manifestation « *À la découverte des abeilles et de leur rucher* » a reçu le statut de « *manifestation associée Fête de la Nature 2023* ».

### > ZOOM SUR <

## ► COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Le comité compte à ce jour une trentaine de personnes qui œuvrent tout au long de l'année pour embellir la commune.

En cours de saison, certains nettoient les fleurs fanées et désherbent.

D'autres s'occupent de l'arrosage des quelques massifs au village qui ne disposent pas de l'arrosage automatique.

Le Comité travaille en lien avec la municipalité pour rester informé des nouvelles normes dues au réchauffement climatique et au manque d'eau.

Depuis quelques années, de nouvelles espèces végétales moins gourmandes en eau sont plantées. Les massifs de pleine terre sont privilégiés.

Un concours des maisons fleuries des particuliers est organisé avec remise des prix en février.

#### • Vendredi 30 juin :

le Comité fêtera ses 50 ans du comité, avec la société de pêche des amis de la Veyle qui aura 50 ans également.

### > À NOTER <

Des plantes vivaces et des rosiers ont été plantés par les services techniques, le Comité de fleurissement et des riverains dans la rue des chardonnerets, ainsi que devant Pôle Pyramide et le cimetière.



## CADRE DE VIE

# PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE: RESPECTONS LES RÈGLES!



### ► BRUIT : ATTENTION AUX HORAIRES

**Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des matériels bruyants ne sont autorisés que :**

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

### ► DÉJECTIONS CANINES ET DIVAGATION

Les chiens ont des besoins naturels et c'est aux maîtres de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

**Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections.**

#### Rappel

Les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics.

Il est interdit de laisser divaguer son chien (considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître).



### ► DÉCHETS VERTS

**Le brûlage des déchets verts est totalement interdit quelle que soit la période de l'année.**

Désormais, Grand Bourg Agglomération n'accepte plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchèteries. Cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80 % d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert. Les alternatives sont : le mulching, le paillage, le compostage...

### ► AMBROISIE

L'élimination des plants d'ambrosie doit se faire avant la pollinisation, pour éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations, et impérativement avant le début de la grenaison : arrachage, fauche, broyage, travail du sol... Protégé avec des lunettes et des gants, chacun peut agir pour empêcher son développement.

**La destruction de l'ambrosie doit se faire avant le 15 août.**



## AMÉNAGEMENT TRAVAUX

# FINALISATION DE L'AVANT-PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

L'avant-projet définitif (APD) a été validé en conseil municipal le 29 mars, après deux mois de travail avec l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de le finaliser.



Tout a été fait pour que le projet conserve l'enveloppe budgétaire initialement fixée. Ainsi, des arbitrages ont dû être effectués, que ce soit en plus ou en moins, pour ne pas déroger au budget, entre autres :

- **La suppression de la toiture végétalisée** (qui aurait nécessité beaucoup d'entretien) permet d'envisager une augmentation de la surface pour l'installation de panneaux photovoltaïques (60 m<sup>2</sup> au lieu de 25 m<sup>2</sup> prévus au départ). Si cela représente un surcoût, il est important de noter que cela permettra une baisse de la consommation énergétique grâce à l'autoconsommation.

- **Des cuves de récupération d'eaux pluviales** seront installées pour l'arrosage des espaces verts.
- **Le mur mobile de la scène** permettra de disposer d'une salle d'activité de 90 m<sup>2</sup>. Un vitrage sera ajouté à ce mur afin de laisser passer la lumière naturelle.
- **La ventilation naturelle de la salle principale sera améliorée** avec installation de brasseurs d'air et la motorisation des 5 ouvrants côté nord.
- **L'agencement de la cuisine** a été travaillé avec les partenaires associatifs, tout comme l'aménagement scénique.

### ► Planning

- **Juin** : Préparation du chantier
- **Juillet** : Démolition
- **Fin août** : Construction du nouveau réseau de chauffage urbain
- **Octobre** : Démontage de la toiture et lancement des autres lots de travaux
- **Réception prévue** : 1<sup>er</sup> semestre 2025

### > À NOTER <

**Des barrières seront disposées tout autour de la salle des fêtes afin de sécuriser le chantier. Les voies d'accès autour de la salle, notamment la voie d'accès dédiée aux pompiers, seront laissées ouvertes.**

## AMÉNAGEMENT TRAVAUX

### ► LIVRAISON DE 21 LOGEMENTS DANS LE QUARTIER DES VIARDS

Début avril, 21 familles ont réceptionné les clés de leurs logements, dans le quartier des Viards, et les premiers emménagements ont eu lieu durant le week-end de Pâques.



Ainsi 70 nouveaux habitants, dont 32 enfants, se sont installés dans 4 appartements T2, 3 pavillons T3 et 14 pavillons T4, dotés de jardinets et de carports individuels (toit de protection des véhicules), ainsi que de chauffage au gaz de ville.

Les loyers toutes charges comprises s'échelonnent de 337 € à 608 €.

Plusieurs centaines de candidats ont postulé pour ce programme, ce qui démontre, une fois de plus, l'attractivité de la commune.



Ce programme a été construit et géré par Ain Habitat, bailleur social, dans le strict respect des dernières normes de performances énergétiques. Les aménagements paysagers ont été réalisés avant la livraison de ces logements.

#### > À NOTER <

Il reste 6 maisons à vendre. Après presque 3 ans de travaux, l'ensemble du projet est en phase d'achèvement.



**CONTACT**  
[www.ainhabitat.fr](http://www.ainhabitat.fr)  
 Tél. : 04 74 22 80 80

### ► ENTRETIEN DES VOIRIES EN ZONES RURALES

Saint-Denis-lès-Bourg compte 52 km de voiries à entretenir. En raison des contraintes économiques liées au contexte de rigueur actuel, la commune a fait le choix de réparer et de pérenniser les routes en zones rurales, afin d'allonger leur durée de vie, plutôt que de les refaire entièrement.

Les voiries qui s'affaissaient et/ou qui comportaient des trous ou des nids-de-poule ont été recensées aux fins d'être « reprofilées » (correction du profil de la chaussée). Quarante zones sont concernées à Saint-Denis-lès-Bourg.

Il a été procédé au rebouchage des trous (jusqu'à 10 cm de profondeur) avec de l'enrobé à chaud en avril, et de

l'enrobé projeté (mélange de colle à base de bitume mélangée à des gravillons lavés, appliqué à 60 °C) sera appliqué courant juin pour imperméabiliser les zones traitées et boucher les petites déformations.

Lors de cette opération, le cylindrage (passage du rouleau) a été nécessaire. Ensuite, une couche d'enrobé a été projetée. La durée des travaux était d'environ 3 semaines.

**L'objectif de la municipalité était de réparer et de pérenniser ces voiries, mais également de supprimer tous les dangers liés à une chaussée déformée, ce qui permet d'améliorer le confort de conduite et la sécurité des usagers de la route.**



## AMÉNAGEMENT TRAVAUX

### > AMÉNAGEMENT DES CHICANES CHEMIN DES OURES <

Cette installation vise à faire ralentir les véhicules

Initialement, des balises souples avaient été installées. Si elles étaient provisoires, cela a permis de valider leur nécessité.

Ces balises mesuraient 1 m de haut, ce qui gênait les agriculteurs.

Il a donc été décidé de mettre en place 3 chicanes de 15 cm de hauteur.

**Cet aménagement demandera aux automobilistes de slalomer, et donc de limiter leur vitesse, et permettra de protéger les cyclistes et les piétons.**



### ▶ INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE L'ÉCOLE DU VILLAGE Entre le 10 et le 14 avril, pendant les vacances scolaires, 172 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit de l'école.



Au préalable, une étude de la structure de la charpente a été menée, ce qui a permis de constater que des consolidations étaient à réaliser. Il fallait assurer la solidité et la sécurité de l'ouvrage. La municipalité envisageait au départ une couverture de 190 m<sup>2</sup>, mais ce n'était pas réalisable.

C'est ce qui explique pourquoi la surface de couverture a été revue à la hausse pour la salle des fêtes... (voir p13)

L'implantation des panneaux a été réalisée en est-ouest, ce qui correspond à la meilleure orientation possible.

Cette installation, reliée au compteur qui alimente également la salle des fêtes, l'école, la crèche, les vestiaires du foot et ceux du tennis, le pôle socioculturel, la salle de la ferme, et le centre de loisirs, va permettre une autoconsommation (de 20 % en hiver et de 100 % en été).

### ▶ LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU ROND-POINT RUE MERMOZ ONT COMMENCÉ

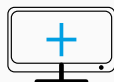
La réunion publique d'information et de présentation du phasage du chantier a eu lieu le 12 avril à la salle des fêtes.

Tous les riverains concernés (Saint-Denis-lès-Bourg et Péronnas) étaient conviés. L'information a aussi été communiquée à Saint-Rémy.

Les travaux ont commencé le 25 avril et doivent durer 4 mois, le planning s'ajustera en fonction de la météo.

#### > À NOTER <

**Durant le chantier, la circulation est perturbée sur la rocade et la rue Mermoz.**



PLUS D'INFORMATIONS  
[www.ain.fr/giratoire-mermoz](http://www.ain.fr/giratoire-mermoz)



## VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

### ► SALLES COMMUNALES

#### ► NOUVELLE ORGANISATION POUR LA SALLE DES FÊTES

**Durant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, les activités seront déplacées, et ce de juin 2023 au premier trimestre 2025 :**

- Les activités régulières seront déplacées dans d'autres salles de la commune
- Pour les événements annuels (salons, vogue...), un travail est en cours pour les relocaliser

**La commune mettra tout en œuvre pour relocaliser les événements les plus importants et maintenir une vie locale riche malgré la fermeture de la salle des fêtes.**

#### ► À NOTER ◀

**Le 16 juin : dernière soirée à la salle des fêtes avec partage de souvenirs et de casse-croûte.**

#### ► NOUVELLES MODALITÉS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les modalités de location des salles ont été retravaillées afin qu'elles soient au plus proche des besoins des associations et des habitants. De plus en plus d'habitants souhaitent louer des salles de taille raisonnable pour leurs événements familiaux. Désormais, en plus de la salle du Foyer, la salle de la Fabrique et celle de la Chaufferie seront ouvertes à la location.

**Les tarifs de location ont également été mis à jour afin de tenir compte de l'augmentation du prix de l'énergie. Il a ainsi été créé un forfait « charges » pour chaque salle par jour de location.**



**Consulter le planning et réserver une salle sur le site de la commune, rubrique « vos démarches ».**

### ► PÔLE PYRAMIDE

**Plusieurs projets sont proposés pour cet été :**

#### • #Summer 2023 (du 7 au 13 juillet) au Jardin de la Cure

Pôle Pyramide, ses bénévoles et ses partenaires vous préparent une programmation explosive ! Des concerts, des animations, des spectacles, des repas partagés, du sport, des initiations et plein d'autres surprises ! Il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.

**Notez bien les dates !**

#### • Chantier jeunes (16/17 ans) du 3 au 7 juillet :

**Contactez Pôle Pyramide pour plus de renseignements**

#### • Centre de loisirs (de 3 à 11 ans)

Le centre de loisirs accueillera vos enfants du 10 au 28 juillet, puis du 14 août au 1<sup>er</sup> septembre.

Les animateurs ont concocté un programme avec des activités ludiques et sportives, des animations, des sorties... mais aussi des camps, des mini-stages et des passeports à thème.

#### • Espace #Ado (collégiens)

Du 10 au 14 juillet, Charleen proposera des activités et des sorties à la journée, dont une journée construite par les jeunes sur #Summer.



**PLUS D'INFORMATIONS**  
[www.polepyramide.fr](http://www.polepyramide.fr)



## VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

### ► CHORALE « VIVES VOIX »



Les membres du bureau restent les mêmes. Le programme gravite toujours autour de la chanson française.

**Le calendrier des répétitions ne change pas non plus :**

Deux lundis par mois, de 17 h 30 à 19 h.

Les choristes sont revenus avec plaisir (70 participants à ce jour), et l'ambiance est toujours aussi chaleureuse.

Cependant, la nouvelle chorale « Vives Voix » accueille désormais tous ceux qui le souhaitent, retraités ou pas, habitants de Saint-Denis ou pas.

Depuis le 31 octobre 2022, la chorale « Vives Voix » a remplacé la chorale du Foyer « Amitié-Rencontre » et elle s'est déjà produite deux fois ; le 11 novembre pour la cérémonie au monument aux morts, et le 15 décembre pour un concert de Noël à la salle des fêtes, avec « Chantons bressan », nos amis patoisants.



#### RENSEIGNEMENTS

- Marie-Claude Dupasquier  
04 74 24 25 27
- Blaise La Rocca  
04 74 24 31 27

### ► AUXILIAIRE DES AVEUGLES

Présente depuis maintenant bientôt 7 ans dans le département de l'Ain, la délégation de l'Association nationale reconnue d'utilité publique « Les Auxiliaires des Aveugles » mène une action unique : mettre en relation des bénévoles avec des personnes aveugles ou malvoyantes pour les accompagner dans des tâches qu'elles ne peuvent exécuter

seules (courses, courrier, lecture, accompagnements divers, sorties culturelles...).

Cela apporte à chaque déficient visuel une présence et un soutien moral, très souvent source d'une estime réciproque.

**Les besoins sont nombreux, n'hésitez pas à prendre contact.**



Les Auxiliaires des Aveugles



#### CONTACT

06 16 47 35 41  
contact@lesauxiliaires01.fr  
www.lesauxiliaires01.fr

### ► LES OLYMPIADES DE SAINT-DENIS-LÈS-BOURG

Samedi 30 septembre, c'est la date à cocher sur vos agendas !  
Cet après-midi-là, et pour la seconde fois, Saint-Denis déclarera sa flamme aux Jeux !

Résolument conviviales et familiales, les Olympiades de septembre réuniront 10 équipes ouvertes à tous, à partir de 8 ans.

Terre des jeux à Saint-Denis sera en partie représenté par les festivités du 35<sup>e</sup> anniversaire du jumelage.

Un challenge de l'amitié France-Allemagne proposera de relever le défi de parcourir à vélo, en relai, compteur à l'appui, les quelque 400 km qui séparent Saint-Denis de Schutterwald.

**Comme toute compétition fair-play, l'après-midi se conclura avec un apéritif, suivi d'un repas.**



#### PLUS D'INFORMATIONS

Envie d'être bénévole ?  
N'hésitez plus, contactez la mairie !  
Suivez l'actualité sur le site de la mairie, Facebook ou CityAll

## ENFANCE & JEUNESSE

► TEMPS MÉRIDIEUX RALLONGÉS

### Nouvelle organisation des temps méridiens à l'école du village

Depuis la rentrée scolaire 2018, l'école du village est organisée sur une semaine de 4 jours avec 24 heures de cours hebdomadaire, par dérogation à la semaine de 4,5 jours. Compte tenu de ce statut dérogatoire, la commune est interrogée tous les trois ans par les services de l'Éducation nationale sur le maintien ou non de cette organisation.

Dans le cadre du Projet éducatif local (PEL) 2022-2027, un groupe de travail s'est réuni entre mai 2022

et février 2023 afin de réfléchir à l'organisation du temps scolaire dans cette école. À l'issue de ces concertations, il a été proposé de maintenir la semaine à 4 jours, mais de modifier les horaires afin d'allonger la pause méridienne de 15 minutes.

**Horaires proposés :**  
8h30-11h45 / 13h30-16h15

**Si elle obtient l'accord des services de l'Éducation nationale, cette nouvelle organisation sera mise en place à la rentrée scolaire 2023 - 2024.**



### ► Projet cirque à l'école des Vavres

Dans le cadre du projet pédagogique de l'école maternelle des Vavres, un projet cirque a été organisé par l'équipe enseignante en lien avec l'ETAC\* de Bourg-en-Bresse, et le soutien de la commune et du Sou des écoles.

Entre mars et juin, plusieurs séances de cirque sont organisées avec chaque classe (119 élèves) et encadrées par les artistes de l'ETAC.

Les élèves sont amenés à explorer et découvrir les arts du cirque, mais aussi à s'exprimer, créer et s'engager dans cette discipline.

**L'aboutissement de ce projet sera une restitution aux familles de l'école sous la forme d'un spectacle qui aura lieu mardi 13 juin.**

\*École des techniques et arts du cirque

### ► Matinée nettoyage

Le prochain ramassage des déchets dans les rues et les chemins auquel participeront les enfants des CME et CMJ se tiendra samedi 3 juin. Rendez-vous à partir de 9 h 30 devant la mairie. **N'hésitez pas à vous joindre aux enfants. Pensez à vous munir de gants et de sacs-poubelle.**

# MÉDIATHÈQUE

## CULTURE PAR ET POUR TOUS



La gratuité de la médiathèque pour tous (habitants et extérieurs, adultes et enfants) s'est imposée dans notre réflexion et a été votée au conseil municipal de février 2023. La commune souhaite que cela permette à ceux qui n'ont pas encore osé franchir la porte de le faire !

### > PORTAIL EN LIGNE <

La mise en place d'un portail dédié à la médiathèque permet de consulter le catalogue en ligne, de réserver des documents et d'être informé des animations grâce à l'envoi d'une newsletter.

► **En un clic sur :**  
[mediatheque.stdenislesbourg.fr](http://mediatheque.stdenislesbourg.fr)

## AGENDA DES ANIMATIONS

### ► Expositions :

#### • D'avril à août :

expo de tableaux d'artistes dionysiens sur le thème du printemps, de l'été et des vacances

#### • Juillet et août :

expo et jeux autour de la BD jeunesse « *Animal Jack* »

### ► Animations :

#### • Samedi 27 mai, de 9 h 30 à 12 h :

Comité lecture adultes

#### • Vendredi 9 juin, de 16 h à 22 h :

Grande soirée jeux (avec Pôle Pyramide)

#### • Samedi 10 juin, de 10 h à 12 h :

Contes pour les femmes, avec Delphine Debiesse

#### • Du 23 juin au 23 juillet :

Partir en Livres (programme détaillé en juin)

### ► Renseignements et inscriptions

- **Médiathèque L'Odysée : 04 74 24 45 43**
- **Mail : [mediatheque@stdenislesbourg.fr](mailto:mediatheque@stdenislesbourg.fr)**
- **Site : [www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)**
- **Page Facebook Mairie**
- **City all**



## COUPS DE CŒUR DE GUÉNOLA & FABIENNE



Roman

**CECI N'EST PAS UN FAIT DIVERS,**  
de Philippe Besson

Ils sont frère et sœur, ils ont dix-neuf et treize ans. Cette histoire tient en quelques mots, ceux que la cadette, témoin malgré elle, prononce en tremblant : « *Papa vient de tuer maman* ».

**Un sujet difficile, mais tellement bien écrit !**



Roman

**L'HEURE DES FEMMES,**  
d'Adèle Bréau

Adèle Bréau raconte l'histoire de sa grand-mère, Menie Grégoire, qui a écouté la voix des femmes sur RTL dans son émission « *L'heure des femmes* » dans les années 70. C'est un roman captivant sur leurs conditions, leur place dans la société et leur libération.  
**On ne le lâche pas !**

# RETOUR EN IMAGES



1

**Conscrits :**  
Banquet des conscrits

2

**CME -CMJ :**  
Chasse au oeufs  
samedi 1<sup>er</sup> avril

3

**Rock'altitude :**  
20<sup>e</sup> anniversaire de  
Roc'Altitude qui s'est  
tenu le 25 mars

4

**Carnaval :**  
Carnaval du Sou  
des écoles



5

**CME -CMJ :**  
Remise de la collecte de nourriture pour chat à l'association  
Pattes Blanches de Neuville-les-Dames vendredi 7 avril

